

sés vertus et, dans tous les actes de notre ministère sacré, ne jâmes rien faire qui soit indigne de la mémoire de cet incomparable Pontife (1) ! ”

Vous allez juger, mes Frères, si cette humble prière fut exaucée, par celui que saint Pierre Damien appelait “ la lumière des moines, la règle vivante des clercs, la gloire et la perle des évêques (2). ”

Mgr Guibert avait demandé à saint Martin “ la prudence et la fermeté apostolique dans les saints combats de la foi. ” Les épreuves qui assaillirent la papauté depuis la guerre d’Italie jusqu’à l’entrée de l’armée piémontaise à Rome, le 20 septembre 1870, lui donnèrent de nombreuses occasions de déployer ces qualités dominantes de son caractère et de sa vertu.

Je ne viens pas résumer ici, même à grands traits, les phases diverses de ce qu’on appelait alors “ la question romaine ”. Je laisse à l’histoire la mission d’évoquer à son tribunal les gouvernements et les hommes qui se partagèrent à cette époque la lourde responsabilité des événements dont la conclusion devait être et a été la ruine du pouvoir temporel du Saint-Siège.

Les documents abondent pour étudier sur toutes ses faces un problème qui attend encore de la justice et de la sagesse des hommes une solution à laquelle ne sauraient suppléer ni les verdicts de la force, ni la morale immorale des faits accomplis. Pendant cette période, il n’est pas un seul membre de l’épiscopat français qui n’ait entrepris de défendre, avec les droits de la papauté et la personne du pape, une grande cause et une poignante infortune. Deux évêques, parmi les autres, furent les éloquents interprètes des douleurs et des appréhensions de l’Eglise. L’un excella surtout à condenser dans des instructions synodales et de savantes homélies tous les arguments de la théologie, du droit canon, de l’histoire ecclésiastique : j’ai nommé l’éminent évêque de Poitiers, devenu plus tard cardinal. L’autre, vaillant comme cette Jeanne d’Arc dont il fut toute sa vie le fervent chevalier, se montra partout le premier aux rudes assauts et aux rencontres périlleuses. L’évêque d’Orléans méritait dès lors, avec les remerciements roîterés du Saint-Père, les éloges que devait lui décerner plus tard le cardinal Guibert, devenu son métropolitain, vengeant contre une inqualifiable ingratitude la mémoire de cet intrépide champion de la souveraineté pontificale.

L’énergie avec laquelle, de son côté, Mgr Guibert affirma les droits séculaires du Saint-Siège et dévoila les conséquences d’une politique d’abandon fatale aux intérêts de la France et contraire à ses traditions les plus glorieuses, lui valut à diverses reprises les rigueurs du pouvoir ostensibles ou cachées. On peut ranger parmi ces dernières le démembrement de l’antique province de Tours, promis par l’Empereur à la ville de Rennes, sans qu’on eût

(1) *OEuvres*, t. II, p. 363.

(2) *Gloria sacerdotum, gemma pontificum, clericorum forma lumen confessorum.*